

Décision n°2025-18-tarifs

Décision portant sur l'approbation des tarifs du congrès international de l'Association Internationale d'Etudes Néo-Latines « IANLS » 2025 _ UR CAER

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Centre Aixois d'Etudes Romanes (CAER - UR 854) organise la 19^{ème} édition du congrès international de l'Association Internationale d'Etudes Néo-Latines « IALNS » du 15 au 20 juillet 2025,

Considérant que cet événement de renommée internationale est organisé chaque année en partenariat avec d'autres universités,

Considérant que cet événement vise à favoriser les échanges et les interactions linguistiques à partir de la période néo-latine mais également de souligner l'importance du secteur des langues à Aix-Marseille Université notamment par la renommée internationale et l'implantation actuelle de la recherche en Néo-latin au Centre Aixois d'Etudes Romanes (CAER),

Considérant que cet événement est l'occasion de valoriser et diffuser les résultats de recherche obtenus sur cette thématique,

Considérant que la valorisation et la diffusion de la recherche constituent aussi bien des objectifs poursuivis par l'établissement que des missions qui lui sont dévolues.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à la 19^{ème} édition du congrès international de l'Association Internationale d'Etudes Néo-Latines « IALNS » organisée par Centre Aixois d'Etudes Romanes (CAER - UR 854).

L'événement aura lieu du 15 au 20 juillet 2025 à la Maison de la Recherche de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH), à Aix en Provence

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Inscription du 1 ^{er} 2024 Novembre au 10 Février 2025		Inscription du 11 Février 2025 au 31 Mars 2025		
Catégories	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
TARIF PLEIN	150€	165€	163.64€	180€
TARIF ETUDIANT	72.73€	80€	86.36€	95€
ACCOMPAGNANT	45.45€	50€	45.45€	50€
EDITEUR	45.45€	50€	45.45€	50€
EXONERES - CONFERENCIERS INVITES - MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE L'IANLS	0	0	0	0
COMITE D'ORGANISATION AIX UNIQUEMENT	0	0	0	
DEJEUNER DU 15 JUILLET	13.64€	15,00 €		
DEJEUNER DU 16 JUILLET	13.64€	15,00 €		
DEJEUNER DU 17 JUILLET	13.64€	15,00 €		
DEJEUNER DU 18 JUILLET	13.64€	15,00 €		
DEJEUNER DU 19 JUILLET	13.64€	15,00 €		
Cocktail de bienvenue	0€	0€		
Excursion Marseille Petit train + Cosquer	50€	55€		
DINER DU CONGRES 19/07	63.64€	70€	63.64€	70€
MARSEILLE BOAT CALANQUES & COSQUER 20/07	77.27€	85€	77.27€	85€
Comité d'organisation Gala	0	0	0	0
Restauration comité d'organisation	0	0	0	0
COMITE_ORGANISATION_TOUS_REPAS DE MIDI	0	0	0	0
Visite d'Aix Roy René	0	0		
Visite d'Aix Anglais	0	0		
Visite Aix	0	0		
VISITE FRANCAIS - XVIIIE S. - XVIIIIE S	0	0		
Visite Arbaud	0	0		
Visite Méjanes	0	0		
Concert / Théâtre Vitez	0	0		

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **14 AVR. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

14 AVR. 2025